



BUREAUX: LILLE — 15, rue d'Anglet... Téléphone: 872

5 CENTIMES

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX: ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes... TOURCOING — 85, rue des Brûlés

La réunion du 28 pour l'« Union catholique »

Nos lecteurs trouveront plus loin les principaux documents relatifs à l'assemblée de catholiques tenue samedi, sous la présidence du colonel Keller. Ici, nous avons en vue de leur donner une idée aussi exacte que possible de cette initiative, d'après nos renseignements recueillis à bonne source.

C'est un fait que, — avec des nuances d'organisation, — les catholiques anglais, allemands, autrichiens, belges, hollandais, italiens ont des groupements d'ensemble et des assemblées générales. En France, ils sont éparpillés. Pourquoi n'y aurait-il pas, en dehors des associations diverses, dont l'existence est absolument légitime et doit être respectée, un groupement civique général ?

Une grave difficulté se présentait dès le premier abord. Une organisation catholique quelconque, a priori, ne se conçoit pas sans le concours de la hiérarchie. D'autre part cependant, en France, par suite des divisions, des rivalités, de l'émiettement ancien en partis, et par suite aussi d'une susceptibilité particulière de notre peuple vis-à-vis de l'imixtion du clergé dans les questions politiques, l'entrée de la hiérarchie dans le cadre d'une organisation civique des catholiques offrait de tels inconvénients qu'un très grand nombre d'évêques s'y refusent. Leur droit d'intervenir est absolu ; il peut être sage de leur part de ne pas en user. En tous cas, ils sont les seuls juges.

On a su et publié que les organisateurs ayant soumis leur projet au Vatican, celui-ci leur a déclaré qu'ils n'avaient, pas plus qu'aucune autre organisation, d'investiture, qu'ils marchaient sous leur propre responsabilité, mais qu'ils avaient toute liberté d'agir. D'autre part, on a su aussi — par une indiscrétion qui ne s'est pas renouvelée pour les autres documents de la réunion — que les initiateurs avaient écrit aux évêques, non pour les compromettre personnellement dans leur entreprise, mais pour leur demander, s'ils le jugeaient bon, une « indication » sur les catholiques à convoquer.

Ainsi ces messieurs ont-ils, avec beaucoup de tact, tourné la difficulté résultant de leur situation vis-à-vis de la hiérarchie catholique. Quant au fond, comme l'a dit le colonel Keller à l'assemblée : « Ce n'est pas l'Eglise qui vient ici délibérer. L'Eglise, nous l'avons entendue ; nos évêques et le Souverain Pontife lui-même nous ont, en maintes occasions, avertis publiquement de la voie de perdition où courait la France, de ses erreurs et des iniquités consacrées par une législation persécutrice, de nos devoirs enfin. »

L'assemblée, après mûr examen et large discussion, a fait deux choses. Elle a voté l'ordre du jour de principe qu'on lira plus loin et elle a nommé un Comité d'initiative dont les noms de seront publiés qu'ultérieurement, plusieurs membres ayant désiré, au préalable, en référer aux organisations dont ils étaient les mandataires.

Dans plusieurs diocèses, disons-le, en passant, des organisations civiques de catholiques ont été constituées à côté des Unions diocésaines. Celles-ci ont sans doute le droit de s'occuper de politique, en tant que la politique est liée à la défense religieuse qui fait essentiellement partie de leur objet. Mais elles préfèrent, à peu près unanimement, laisser ce soin à des organisations établies à leurs côtés. Elles, se réservent pour les œuvres religieuses proprement dites.

ROME

Les séminaristes français et les Ordres religieux

De notre correspondant particulier : Sous le titre « Une importante décision de la Consistoriale concernant le clergé français. — Le service paroissial obligatoire pendant six ans pour les séminaristes », le journal l'Italie publie l'information suivante : « Quelques évêques s'étant plaints du manque de prêtres dans leur diocèse, le cardinal (de Lai) a jugé opportun de déclarer que leurs séminaristes, dorénavant, ne pourraient entrer dans aucun Ordre religieux, Congrégation ou Société de mission, ni au moins pendant six ans, ils n'auraient comme prêtres exercés le ministère pastoral dans leur diocèse. »

Par dépêche de notre correspondant particulier, le 2 : Mgr Nègre, archevêque de Tours, et Mgr de Ligonnières, évêque de Rodez, ont été reçus ce matin par le Pape en audience de congé. Ils quittent Rome demain.

GAZETTE

Dilatation et maçonnerie

A Cuers (Var), on redoutait, au moment de la Noël dernière, que quelques décorés ne se produisissent à la messe de minuit. Le maréchal des logis de la gendarmerie de la localité fit surveiller les abords de l'église, pour protéger les fidèles à l'entrée et à la sortie. Il n'en fallut pas plus pour le faire dénoncer par les mouchards de l'endroit. Les franc-maçons ont obtenu, d'abord, qu'il serait frappé de quatre jours d'arrêts et ensuite qu'il serait déplacé.

Le rôle bienfaisant des aumôniers de prisons

Dans sa séance du jeudi 26 février, le premier Conseil de guerre maritime de Toulon avait à juger l'apprenti-marin Adrien Thirion, du cinquième dépôt des équipages de la flotte, déserteur et antimilitariste farouche. Or, à l'audience, Thirion a fait une déclaration inattendue et sensationnelle : « Messieurs les juges, dit-il, si j'ai déserté quatre fois dans ma vie, c'est que j'avais horreur de tout ce qui est militaire, j'avais même la haine de la société à la prison de Reims, où j'ai été incarcéré pour vol. L'aumônier m'a ouvert les yeux ; il était malheureusement trop tard ; l'antimilitarisme m'avait perdu. Je regrette tout le mal que j'ai fait, mais ma santé ne me permettra pas de le réparer. »

Soixante-douze ans de dévouement

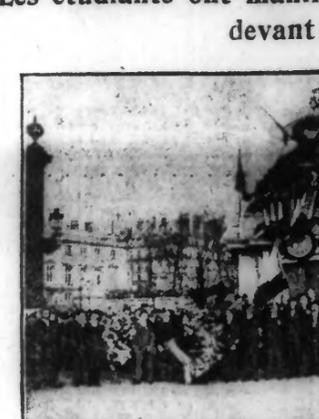
Jeudi 26 février, s'éteignait, à 92 ans, Sœur Gervais, fille de la Charité, supérieure de l'hospice de Saint-Orens, doyenné de Castanet, diocèse de Toulouse.

LA RUSSIE CONTRE LE CATHOLICISME

Diviser pour régner

Venceslas Zebrowski, prêtre marié de Varsovie, vient d'obtenir l'autorisation gouvernementale pour créer une nouvelle secte appelée « les premiers chrétiens ». On sait que les mariages sont une secte schismatique qui s'est développée parmi les catholiques polonais grâce à l'appui du gouvernement russe. Ce dernier poursuit sa tâche méthodiquement.

Les étudiants ont manifesté dimanche devant la statue de Strasbourg



Groupe de délégués de différentes écoles sur la place de la Concorde

La réponse des conscrits

Les conscrits d'Estables, commune du canton de Saint-Amant, ont adressé à M. Paraf, concurrent radical-socialiste de M. Piou, la lettre suivante :

« Estables, le 23 février 1914. « Monsieur, « Une personne de la commune nous a remis 10 francs pour l'achat du drapeau de la classe. « Nous apprenons que vous êtes l'auteur de cette libéralité intéressée. « Votre démarche nous humilie. Nous refusons vos dix deniers. « BALEZ, FANGOUSE, MAZEL, conscrits de la commune d'Estables. « A Monsieur Georges Paraf. »

A la bonne heure. Voilà un geste qui est bien français.

Documents

de la réunion du 28

Résolution adoptée

Les catholiques venus des différentes régions françaises et réunis à Paris, le 28 février, après avoir entendu le colonel Keller et la déclaration lue par M. de Bellomayre estimant :

« Que la société française a des devoirs envers Dieu et elle ne peut les remplir sans instaurer le plus grave désordre ; « Que la liberté de l'Eglise catholique en France, seule capable de maintenir la vie religieuse et ses forces morales, est le premier de nos intérêts nationaux ;

« Qu'en face de la politique qui a si gravement atteint cette liberté et la menace plus gravement encore, le premier devoir des catholiques est de se grouper pour sa défense ;

« Qu'une pareille union doit se maintenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations ;

« Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

« L'assemblée décide en conséquence : « Qu'il y a lieu de constituer, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France, les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but ;

« Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible, dans la prochaine lutte électorale pour affirmer partout les revendications catholiques.

ALLOCUTION DU COLONEL KELLER

président de la réunion

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel et d'être venus, pour la plupart de loin, prendre part à cette réunion. Nous remercions aussi ceux qui, empêchés d'entreprendre un aussi lointain voyage, nous ont envoyés leurs adhésions.

Vous avez tous compris l'urgence nécessaire qui presse les catholiques de ne pas laisser le champ libre à la tyrannie sectaire, au moment où, décidée à imposer de force l'apostasie au peuple de France, elle sollicite de la nation le renouvellement de ses pouvoirs discrétionnaires pour achever son crime.

Vous avez compris que l'heure était décisive, qu'elle réclamait les plus fermes résolutions et les actes les plus virils, et vous êtes accourus simplement pour examiner votre devoir et vous mettre en mesure de le remplir.

Avant d'ouvrir vos délibérations, sans m'attendre à de vains discours, permettez-moi de vous dire en quelques mots à quel titre et dans quel dessein nous vous avons convoqués. Je n'ai pas l'intention de répondre au procès de tendance que l'on nous a fait, mais je vous dois des précisions nécessaires pour éclairer vos consciences et dissiper les doutes qui auraient pu s'y produire.

Nous sommes ici, Messieurs, des Français catholiques, c'est-à-dire des hommes jouissant de la plénitude des droits et des libertés que leur confère la qualité de citoyens français ayant leur part d'initiative et de responsabilité dans le gouvernement de leur pays, profondément jaloux des forces sur lesquelles repose la grandeur nationale, convaincus que la religion catholique est la première de ses forces, convaincus qu'un peuple a des devoirs à remplir envers Dieu, et décidés à donner la première place dans leur action politique à la garantie des libertés de l'Eglise et des droits de Dieu.

Il s'agit d'une question nationale, d'un intérêt national, d'un devoir national, de la première des questions, de l'intérêt le plus haut, de devoir le plus impérieux qui puisse s'imposer à notre patriotisme.

Ce n'est pas l'Eglise qui vient ici délibérer. L'Eglise, nous l'avons entendue ; nos évêques et le Souverain Pontife lui-même nous ont, en maintes occasions, avertis publiquement de la voie de perdition où courait la France, des erreurs et des iniquités consacrées par une législation persécutrice, de nos devoirs, enfin.

Vous les avez entendus ; vous savez où est la vérité, où est la justice ; vous connaissez vos obligations. Et maintenant, c'est à vous, citoyens français, qu'il incombe d'agir dans votre vie politique conformément aux lumières qui éclairent votre conscience. Vous avez trop souvent médité sur les causes profondes de l'anarchie qui ébranle toutes nos institutions, pour ne pas éprouver de quel prix sont ces lumières, quel jour elles projettent sur toute la crise présente. Mais enfin, lorsque l'Eglise vous les a données, sa mission est remplie ; elle n'intervient pas dans le domaine de vos affaires temporelles et elle vous laisse le soin de les régler en conformité de la loi divine.

Alors, votre tâche commence ; pour y pourvoir vos initiatives sont entières et vos responsabilités aussi.

Documents

de la réunion du 28

Résolution adoptée

Les catholiques venus des différentes régions françaises et réunis à Paris, le 28 février, après avoir entendu le colonel Keller et la déclaration lue par M. de Bellomayre estimant :

« Que la société française a des devoirs envers Dieu et elle ne peut les remplir sans instaurer le plus grave désordre ; « Que la liberté de l'Eglise catholique en France, seule capable de maintenir la vie religieuse et ses forces morales, est le premier de nos intérêts nationaux ;

« Qu'en face de la politique qui a si gravement atteint cette liberté et la menace plus gravement encore, le premier devoir des catholiques est de se grouper pour sa défense ;

« Qu'une pareille union doit se maintenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations ;

« Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

« L'assemblée décide en conséquence : « Qu'il y a lieu de constituer, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France, les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but ;

« Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible, dans la prochaine lutte électorale pour affirmer partout les revendications catholiques.

« Qu'une pareille union doit se maintenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations ;

« Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

« L'assemblée décide en conséquence : « Qu'il y a lieu de constituer, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France, les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but ;

« Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible, dans la prochaine lutte électorale pour affirmer partout les revendications catholiques.

« Qu'une pareille union doit se maintenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations ;

« Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

« L'assemblée décide en conséquence : « Qu'il y a lieu de constituer, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France, les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but ;

« Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible, dans la prochaine lutte électorale pour affirmer partout les revendications catholiques.

« Qu'une pareille union doit se maintenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations ;

« Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

« L'assemblée décide en conséquence : « Qu'il y a lieu de constituer, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France, les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but ;

« Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible, dans la prochaine lutte électorale pour affirmer partout les revendications catholiques.

« Qu'une pareille union doit se maintenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations ;

« Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

« L'assemblée décide en conséquence : « Qu'il y a lieu de constituer, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France, les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but ;

« Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible, dans la prochaine lutte électorale pour affirmer partout les revendications catholiques.

Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Mercredi 4 mars. — S. CASIMIR. — O. T.

Paris 2 mars 1914

La journée

Cet après-midi, à la Chambre, a été reprise la discussion du budget de l'instruction publique.

Nous donnons les principaux documents de la réunion tenue le 28 février pour l'union des catholiques.

La mission militaire allemande à Constantinople vient d'être renforcée de sept nouveaux officiers.

Le gouvernement portugais prétend que le calme est rétabli. Il y a bien des chances pour qu'il n'en soit rien.

Les Italiens ont remporté une brillante victoire en Cyrénaïque, à Es-Soliddina.

A Londres, les suffragettes ont essayé de faire sauter une église.

La Commission qui doit enquêter sur la mort de M. Bonin a vu son voyage ajourné par le gouvernement américain dont l'attitude devient de plus en plus truche.

L'Epire du Nord, résolue à n'être pas albanaise, a proclamé définitivement son indépendance.

Sald pacha qui fut huit fois grand-vizir, est mort à l'âge de 77 ans. Il était président du Sénat turc.

Le prince de Wied est reparti de Saint-Petersbourg pour Berlin.

En Chine, le gouvernement réactionnaire de Yuan-Chi-Kai consolide peu à peu le pays.

Les élections et les catholiques

A l'approche des élections législatives, Mgr Péchenard, évêque de Soissons, prescrit des prières spéciales aux prêtres et aux communautés religieuses du diocèse en demandant aux fidèles de s'y associer. L'évêque ajoute :

Nous exhortons tous nos concitoyens à conformer leur conduite pratique à leur prière, et à remplir consciencieusement et sous l'œil de Dieu leur devoir électoral. Quelles que soient leurs préférences politiques, qu'ils refusent leur suffrage aux persécuteurs de la religion et aux oppresseurs de la liberté. Qu'ils exigent des candidats la promesse de soutenir les droits des catholiques, la liberté de l'Eglise, celle de l'enseignement, celle des pères de famille pour l'éducation de leurs enfants, et le droit d'association pour tous les citoyens sans exception. Le seulement est la paix et le salut du pays.

SONT ATTRIBUES...

Le Journal Officiel publie une série de décrets concernant la spoliation de Fabrique ou de Ventes des départements suivants : Marne, Eure, Côte-d'Or, Morbihan et Vosges.

AUX PAYS DU CHRIST

Egypte et Palestine

par l'abbé M. Landrieux, vicaire général de Reims

Ouvrage couronné par l'Académie française

4^e édition, 10^e mille

Le travail de M. l'abbé Landrieux est assurément un des plus capables de faire aimer la Terre Sainte, Jérusalem et toute l'histoire du peuple de Dieu ; nous dirions même qu'aucun ouvrage de ce genre n'égale celui-ci, qu'il les surpasse tous. Ce n'est point le simple récit d'un voyageur, mais l'histoire vivante des personnages bibliques qu'il met sous nos yeux de la manière la plus attrayante. On ne saurait trouver une méthode plus efficace pour instruire et rendre la vérité saisissante et agréable, sans réclamer aucun effort de la part du lecteur. (Le Mois bibliographique.)

Un vol. in-4^e de 390 pages, sur papier de luxe, avec 250 photographies et 60 dessins. Prix : broché, 7 fr. 50. Relié demi-bradel, 10 fr. 50 ; demi-chagrin, avec tranches dorées, 12 fr. 50. Port, un colis de 3 kilos, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

NOTRE SERVICE DE COMMISSION

Pour répondre d'une façon générale aux demandes qui nous parviennent chaque jour, nous informons nos lecteurs et amis qu'il existe à la Bonne Presse un Service de commission qui se charge de leur procurer, dans le plus bref délai possible, tous les articles de librairie catholique (des catalogues parviennent seulement), d'imagerie et de papeterie qu'ils peuvent avoir besoin.